Image not found or type unknown

tromperie panneaux photovoltaiques

Par **guyannt**, le **03/02/2013** à **15:49**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat pour 12 Panneaux photovoltaiques et un chauffe eau thermodynamique sur la base d'un argumentaire mensonger. Nous avons passé les délais de rétraction pour le bon de commande et le crédit affecté signé le même jour.

Nous nous sommes renseignés et avons annulé le contrat sur la base qu'il ne respectait pas l'article L121-21 notamment la désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts et des services proposés. En effet le bon de commande n'indiquait pas précisément les produits.

Nous avons signé le bon de commande et le crédit affecté le 7 janvier. Le 19 janvier, l'entreprise venait installer les panneaux et l'onduleur. Les panneaux n'étant pas ceux annoncés par le commercial, nous avons refusé la pose mais l'onduleur a été posé.

Depuis ce jour, les panneaux sont restés dans notre jardin. Depuis ce 19 janvier, nous nous sommes méfiés et nous nous sommes rendus compte de la tromperie. On nous a alors conseillé d'annuler le contrat sur la base du non-respect de l'article L121-21 en spécifiant à l'entrepise, avec accusé de réception, de nous demander rendez-vous par écrit pour retirer le matériel (nous n'avons pas bien compris pourquoi, sans doute pour valider formellement l'arrêt du contrat?!).

Une semaine plus tard, des salariés de l'entrepise se présentaient chez nous, sans prise de contact préalable, pour retirer le matériel. Nous avons refusé. Le directeur nous a appelés en nous menaçant de nous faire règler 30% du montant total si nous ne lui rendions pas sur le champ le matériel. Nous avons tenu notre position et le lendemain une salariée de l'entreprise nous appelait pour convenir d'un rendez-vous. Ils viendront donc le 15 février retirer le matériel. Est-ce que vous penser que cela est sufisant pour les faire abandonner? Si oui, pouvons nous leur demander de remettre les ardoises qu'ils ont enlevées sur notre toit?

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement.

Turpin

Par **lili388**, le **04/03/2013** à **07:02**

Bonjour,
Notre histoire est un peu similaire à la votre : 12 panneaux avec un discours mensongé et nous avons passé les délais de rétractation. Nous voudrions pouvoir annuler la vente. Où avez-vous eu les informations pour faire annuler le contrat, qui vous a guidé dans votre démarche et où en est votre histoire?
Merci de me faire partager votre expérience.

Par **guyannt**, le **04/03/2013** à **16:12**

Nous avons contacté le groupe GPPEP dans un premier temps et nous avons pris récemment un avocat.
Cordialement.

Par **mistermoon**, le **13/05/2013** à **17:19**

Bonjour, ou en etes vous aujourd'hui ? Avocat, proces, amiable ?

Cordialement

Par **Chrisouve**, le **16/05/2013** à **13:09**

Même question que mistermoon, vous en êtes où mnt ? Si ça ne vous dérange pas de partager avec nous le reste de votre histoire bien sûr !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés